



Réunion publique du 8 octobre 2022
Propositions pour une charte paysagère et patrimoniale taussatoise

Questions, suggestions et réponses

Rappel de l'objet de la réunion :

Voir avancer l'élaboration d'un document dont Taussat-Village préconise depuis longtemps la mise en œuvre, dont le principe a été inscrit à son initiative au Plan Local d'Urbanisme depuis 2017, et dont La Cour administrative d'appel de Bordeaux vient de rappeler récemment la nécessité. Pour documenter ces orientations et accélérer le processus, Taussat-Village, via un groupe de travail réuni pendant l'année 2022, a élaboré des propositions soumises cet été à l'avis de ses adhérents puis présentées lors de cette rencontre.

Conformément aux principes de l'association, consulter plus largement les taussatois, après les adhérents de l'association, sur des propositions pour une charte paysagère et patrimoniale.

Ont été présentées :

- la vocation d'une charte paysagère, outil de protection, de sensibilisation et d'aide à la décision en matière d'urbanisme, complémentaire du PLU ;
- la démarche participative d'élaboration mise en œuvre par l'association ;
- les motifs qui légitiment des dispositions adaptées à la spécificité taussatoise ;
- les principales préconisations du projet (consultables sur www.taussat-village.com) :
 - la mise en œuvre de principes généraux d'urbanisme autour de la maîtrise du foncier public, des dispositifs parallèles de concertation avec les habitants, mais aussi de conseil et de contrôle, des priorités à affirmer sur les espaces publics et les « biens communs » des biens « dont la jouissance par tous doit être protégée ».
 - ces « biens communs » sont définis dans le projet : les plages et le patrimoine bâti riverain, les ports et leur environnement, les voies de circulation et notamment les allées taussatoises, les places, le couvert végétal, atout contre le réchauffement climatique, les sites emblématiques ou d'avenir. Pour chacun de ces « biens communs », des propositions sont détaillées.
 - des priorités sur l'expression architecturale des bâtiments publics et privés.

Ces propositions ont fait l'objet d'un large consensus, sur leur contenu comme sur l'intérêt d'une telle démarche. Elles ont été enrichies par les contributions des adhérents et les remarques des personnes présentes intervenues au cours du débat. Il restera à savoir comment et quand elles pourront être prises en compte dans la charte paysagère officielle.

Questions et réponses

(Les réponses ont été formulées soit par des membres du conseil d'administration de l'association soit par des participants à la rencontre).

Question : Comment protéger les éléments remarquables identifiés dans les propositions ?

Réponse : la charte doit s'élaborer aussi avec le concours de professionnels de l'urbanisme et des paysages. Il faut dans ses dispositions, comme dans celles pouvant figurer directement dans

celles du PLU opposable, à la fois être pédagogique, incitatif, via un conseil auprès des porteurs de projets mais aussi être contraignant s'il le faut. D'où également la préconisation de l'association des populations à l'élaboration de la charte.

Question/proposition : la Loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et la parcellisation des terrains conduit à une diminution de l'emprise au sol des constructions. Aujourd'hui, varangues, coursive, notamment préconisées par le projet comptent dans l'emprise et conduisent indirectement à « monter » des étages. Proposition est faite par exemple de ne pas compter les varangues.

Réponse : Taussat-Village peut faire pression auprès de la municipalité pour faire évoluer les textes et ne pas intégrer ces éléments d'architecture dans le calcul des surfaces construites.

Question/suggestion : Il faut aussi penser à protéger les constructions des années 70/80 telles qu'au lotissement du vieux port ou de la Croix (pas de clôture haute, construction années 80 etc...)

Réponse : à préciser dans le projet si nécessaire.

Question : existent-ils des panneaux solaires de couleurs telles que suggérées dans la charte ?
Réponse : oui.

Plusieurs questions : sur la multiplication des poteaux électriques, les éclairages nocturnes dérangeants, le développement de nouveaux supports pour la fibre et autres : malgré de nombreuses interrogations auprès de la municipalité pas de réponses...

Réponse : c'est un sujet important qui revient de plus en plus souvent, au titre de la protection du paysage mais aussi à l'heure des économies d'énergie. Ce sujet important est évoqué dans sa complexité technique et financière dans les propositions. Bien qu'évoquée dans les propositions, il conviendra de souligner à nouveau l'intérêt de cette question et d'établir avec des experts le bilan bénéfices/difficultés.

Question : quel est le rôle de l'association vis-à-vis des élus ?

Le rôle de l'association est de relayer les préoccupations de ses adhérents auprès des élus. Plus généralement Taussat-Village travaille ou a déjà travaillé sur différents sujets. Il interpelle les pouvoirs publics sur la base de propositions élaborées avec ses adhérents, afin de créer les conditions d'un vrai débat démocratique et de rechercher des consensus. Cela a été le cas notamment sur les circulations, les mobilités, l'urbanisme, le tourisme. Plus nous serons nombreux à exprimer et partager ces préoccupations, plus notre parole sera forte, meilleures seront peut-être leurs chances d'aboutir. L'assemblée générale est quand à elle le temps d'évocation des actions entreprises pendant l'année par l'association.

Question : sur les circulations notamment sur la vitesse sur le boulevard de la plage.

Réponses : il faut privilégier les chicanes pour le stationnement et contraindre ainsi les automobilistes à ralentir, alors que les sens uniques favorisent la vitesse. Taussat-Village préconise des modalités de circulation apaisées (voir rapports sur les mobilités, les circulations (2018, 2022)).

Remarque : la commune travaille depuis 3 ans sur le ciel étoilé et cela peut encore durer 3 ans... Il faut revenir au travail de l'association et faire pression, faire des effets de masse et aller à plusieurs réclamer à la mairie.

Réponse : Taussat-village a rencontré la mairie pour expliquer son travail et la démarche de propositions pour une charte paysagère et patrimoniale.

Question : existe-t-il des associations similaires à la votre sur Lanton, Cassy pour envisager une action commune ?

Réponse : pas encore à notre connaissance et nous le regrettons.

Question : ne craignez-vous pas de restreindre l'adhésion de la population en proposant trop de contraintes ?

Réponse : il ne s'agit pas d'une part de proposer de défaire ce qui est déjà fait (quelquefois malheureusement) mais à travers la charte, de sensibiliser, donner des lignes directrices, des améliorations possibles, des orientations pour le futur, mais aussi de voir respectées les dispositions d'urbanisme. L'objectif reste de protéger à terme l'identité et la qualité du paysage taussatois, notamment des « biens communs ».

Remarque : les « belles de Taussat » constituent une erreur monumentale, comme la destruction de la poste ou de l'ancienne école. Le parking souterrain bloque la nappe sub-affleurante et inondera les maisons sur le côté. Les fenêtres rectangulaires derrière un linteau arrondi constituent une faute architecturale.

Remerciements : aux bénévoles de faire tout ce qui est fait par l'association. Il ne faut pas parler que de son devant de porte mais aussi du « bien commun ». Accessoirement il est difficile quelquefois, en n'étant présent que 2 mois dans l'année, d'entretenir des haies et d'arroser...

Remarques : les propositions pour la charte comprennent beaucoup de points positifs, mais aussi alertent quand à la préconisation de mobiliers urbains dans des zones naturelles, avec des risques de dégradation de celles-ci. Le vieux port est une pépite : il est nécessaire de détailler le projet de charte pour éviter toute ambiguïté et notamment de ne pas créer de nouveaux parkings qui attireront des voitures. Il faut préserver le patrimoine naturel, là où des tables de pique-nique ou d'orientation notamment occasionneraient des nuisances. Le propos de Taussat-Village est contradictoire.

Réponse : Taussat est soumis à une pression de fréquentation, encouragée ou spontanée. Ne rien faire ne suffira pas à l'endiguer. Comment répondre à la problématique d'un accueil de qualité ? Il y va aussi de la vie économique du village. Un minimum d'organisation paraît nécessaire (voir notre rapport « tourisme » en 2018). Quand au mobilier urbain, il ne s'agit pas de le développer mais de faire en sorte qu'il soit plus qualitatif quand il est nécessaire. Le projet pourrait être amendé et précisé en ce sens.

Remarque sur la présence/absence des élus de la majorité municipale.

Réponse : Il s'agit d'une réunion publique destinée à débattre de propositions sur la base d'un dossier. Elle est ouverte à tous les citoyens qui veulent bien y participer, sans distinction ni préséance.

Question : pourquoi pas n'avez vous pas de contact avec le comité de quartier ?

Réponse : Taussat-Village est une association indépendante qui dispose d'une représentativité sans équivalence à Taussat. L'association est légitime à être un interlocuteur direct des pouvoirs publics. Par ailleurs l'association a informé la municipalité de sa démarche et lui a présenté ses travaux.

Remarque : allée Fontaine vieille, constat est fait d'un manque d'entretien des parcelles et des débords de la végétation, avec un risque d'impacts sur les voies et donc un danger. Qu'en est-il du PRI (prévention du risque incendie), quand la police municipale indique que l'on ne peut rien faire.

Réponse d'un intervenant : c'est au propriétaire en limite de forêt d'entretenir la zone.

Remarque : certains trottoirs sont jonchés de déjections canines. L'intervenante rappelle à tout le monde l'existence des poches pour les recueillir.

Réponse d'un intervenant : il existe de panneaux sur Cassy pour rappeler la propreté vis-à-vis des chiens. Suggestion d'en faire autant à Taussat. La fibre est arrivée en souterrain sur la

ferme. Pourquoi la municipalité ne fait-elle pas pression sur les responsables d'implantation de ces poteaux...?

Conclusions et perspectives

Le principe et les principales dispositions des propositions pour une charte patrimoniale et paysagère taussatoise ont fait l'objet d'un large consensus. Quelques dispositions moins consensuelles méritent précisions ou approfondissements. L'association va y travailler avant de saisir les pouvoirs publics de ses propositions.